

Diagnostic d'exploitation à céder ou à reprendre Volet 2 et 5 AITA (Aide à l'installation et transmission agricole)



InPACT BFC - Initiative pour une agriculture citoyenne et territoriale en Bourgogne-Franche-Comté - est agréée pour réaliser des diagnostics de fermes à céder ou à reprendre, à la demande du porteur de projet ou du cédant.

9 membres d'InPACT BFC sont ainsi en mesure de réaliser un diagnostic d'une ferme dans le but de faciliter la démarche de transmission-installation et d'obtenir des indications sur la situation de la ferme à céder.

> Les 9 membres :

- Accueil paysan Bourgogne
- Terre de liens BFC
- CERD
- BIO BFC
- CIVAM le Serpolet
- AFOCG 21
- AFOCG 25
- AFOCG 39
- Semeurs du Possible.

> Le contenu du diagnostic :

Un membre d'InPACT BFC réalisera une visite de la ferme pour recueillir les données nécessaires au diagnostic, à savoir :

- identité et localisation de l'activité
- description de l'activité
- moyens de production
- l'exploitation et son environnement
- analyse technico-économique et financière
- approche de la valeur de l'exploitation.

Un rendu (diagnostic, préconisations et identification des actions à mener) sera proposé au demandeur lors d'un rendez-vous.

> La prise en charge de la dépense engagée :

Les dépenses pour la réalisation de ce diagnostic peuvent être prises en charge à 80%.

20% restant à la charge du demandeur.

Montant plafond des dépenses : 1875 € HT, prise en charge maximale : 1500 €.

> Le public bénéficiaire de l'aide à la réalisation de ces diagnostics :

- les porteurs de projet d'une reprise, avec les critères suivants :

Etre âgé de moins de 40 ans au jour du dépôt de sa demande d'aide,

Disposer d'un PPP agréé,

Satisfaire aux conditions d'éligibilité à la modulation hors cadre familial de la DJA,

Remplir les conditions d'octroi pour bénéficier des aides à l'installation et avoir le projet de s'installer avec le bénéfice des aides.

- les cédants d'une ferme à transmettre, avec les critères suivants :

Etre un exploitant individuel ou un associé-exploitant.

Avoir déposé sa déclaration d'intention de cessation d'activité agricole (DICAA) dans le cadre d'un départ en retraite ou avoir présenté un document équivalent dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

Pour plus d'informations ou pour faire une demande de diagnostic, contacter l'un des membres d'INPACT BFC suivants ou InPACT BFC.

> Les contacts :

Accueil Paysan Bourgogne	bourgogne@accueil-paysan.com - 06 19 62 96 95
Terre de liens	bfc@terredeliens.org - 06 95 53 83 21
CERD	cerd@wanadoo.fr - 03 86 85 02 10
BIOBFC	Bourgogne : leocadie.yverneau@biobfc.org - 06 33 65 08 14 Franche-Comté : marion.grandmougin@biobfc.org - 06 17 68 96 72
CIVAM le Serpolet	contact@leserpolet.org - 06 44 02 91 23
AFOCG21	afocg21@interafocg.org - 07 87 11 08 88
AFOCG25	contact@afocg25.fr - 03 81 43 61 49
AFOCG39	afocg39@interafocg.org - 03 84 43 19 55
Semeurs du possible	sdp.bourgogne@gmail.com - 06 17 63 81 77

InPACT BFC

bfc@pole-inpact.fr - 06 72 25 88 19